



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Assemblée générale de la Société des Membres de la Légion
d'Honneur section de Tarn-et-Garonne

Samedi 13 mai 2023

Mot de clôture de M. Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-
Garonne

Monsieur le Sénateur,
Monsieur le conseiller départemental,
Monsieur le directeur départemental de l'ONAC,
Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les présidents d'associations,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,
Mesdames et Messieurs,
Chers légionnaires,

Mes premières paroles s'adressent naturellement au Colonel Bon, qui préside votre section depuis 2016.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'opportunité et le plaisir de partager pour la première fois ce moment amical de rencontre avec l'illustre famille tarn-et-garonnaise des Légionnaires.

Mesdames et Messieurs, votre assemblée générale permet au représentant de l'État dans le département d'exprimer sa considération envers l'une des institutions les plus célèbres dans le monde et l'une des distinctions les plus recherchées. Premier ordre national, elle concourt au prestige et à la promotion de l'esprit de service dans notre pays.

C'est avec une grande satisfaction que je constate combien votre famille grandit et mûrit chaque année.

Avec la parution des derniers décrets depuis juillet 2022, ce sont ainsi six nouvelles personnalités qui ont été nommées Chevalier de la Légion d'Honneur. Je ne peux manquer de citer également l'élévation à la dignité de Grand' Croix du Général de Corps d'Armée Noël Chazarain, soit le plus haut et le plus prestigieux grade de la Légion d'honneur, qu'il partage avec seulement 75 autres légionnaires aujourd'hui. Le contingent des Grand' Croix est fixé à 3 par an entre 2021 et 2023, et notre département a eu l'immense honneur d'en accueillir un en 2022, cela mérite d'être souligné.

Cela doit d'autant plus être salué que, vous le savez, le Président de la République a souhaité, dès 2017, réformer les ordres nationaux, pour leur redonner tout leur prestige et leur dimension d'excellence. Les contingents civils ont été réduits de 50%, les militaires de 10%, les étrangers de 25%. Un respect plus strict des critères d'attribution est également de mise, avec une réaffirmation de l'universalité des ordres nationaux dans toute la diversité des domaines d'activité qu'ils récompensent, y compris les métiers émergents. Le mérite personnel est évalué par l'apport à l'intérêt général et dans la durée.

Le nombre de promotions a par ailleurs été ramené de 5 à 4, avec la suppression de la promotion de Pâques. Il est donc d'autant plus méritoire aujourd'hui d'être distingué de la Légion d'honneur, et je félicite chaleureusement les sept légionnaires promus récemment.

Les Légionnaires ont toutes et tous des parcours très différents : les uns sont ou ont été militaires, d'autres sont anciens combattants et résistants, certains sont cadres de la fonction publique, d'autres élus, d'autres enfin universitaires. Certains sont en activité ou retraités.

Mais au-delà de leur diversité, les légionnaires incarnent tous les mêmes idéaux, les mêmes valeurs, des valeurs auxquelles je crois profondément : la solidarité, l'honneur bien sûr, le courage, l'audace, le désir de faire bouger les choses, de bousculer les conformismes et, par-dessus tout, l'engagement.

Vous avez en effet tous servi la France à votre manière et la Nation toute entière vous en est reconnaissante aujourd'hui.

Vous êtes des femmes et des hommes qui n'avez jamais renoncé à vos idéaux, à vos rêves ; des femmes et des hommes qui croyez en la force de la volonté, en la capacité de chacun à construire, à son échelle, quelle que soit sa place, une France plus belle et un monde plus juste.

L'histoire de la Légion d'Honneur nous enseigne beaucoup sur les valeurs que partagent ceux qui l'obtiennent. Lors de sa création en 1802, le Premier Consul Bonaparte entend créer « un ordre qui soit le signe de la vertu, de l'honneur justement, de l'héroïsme, une distinction qui serve à récompenser à la fois la bravoure militaire et le mérite civil ».

Il s'agissait donc de créer un ordre qui dépasse le ségrégationnisme nobiliaire ou héréditaire, et qui puisse être ouvert à tous, sans distinction de naissance ou de position sociale.

C'est ainsi que la Légion d'Honneur est devenue un ordre ouvert à tout individu qui, de par son engagement exceptionnel pour son peuple et pour son pays, fait vivre la devise « Honneur et Patrie » consacrée par Bonaparte.

Depuis sa création en 1802, ce sont donc deux grands principes intangibles qui gouvernent l'Ordre de la Légion d'Honneur, l'égalité d'abord, mais aussi l'universalité.

Mais la Légion d'Honneur a également dû s'adapter aux enjeux de chaque époque tout en gardant ses principes intangibles. C'est une condition essentielle afin qu'elle puisse garder son prestige et être à la hauteur des enjeux auxquels doit faire face notre société.

C'est donc un ordre en mouvement. En témoignent les nouveaux jalons qui ont été posés en 2007 pour détecter des potentiels de décorés, comme :

- la parité homme-femme, indispensable pour reconnaître pleinement le rôle que jouent les femmes dans notre histoire et notre société et qui, malgré leur engagement, ont souvent été laissées de côté en matière de nomination.

- le deuxième axe est la promotion du bénévolat associatif pour reconnaître le mérite de ceux dont l'engagement est souvent supérieur aux récompenses financières qui en découlent,

- le troisième axe est, enfin, l'instauration de l'initiative citoyenne, permettant à tout Français de proposer, selon des modalités strictes, une personne qu'il estime méritante et qui n'aurait pas été connue des ministères et préfectures.

L'Ordre de la Légion d'Honneur n'a ainsi jamais cessé d'être le reflet des époques qu'elle a traversé.

Il n'est pas anodin de constater que, face aux défis auxquels l'État français doit faire face aujourd'hui, que ce soit à l'étranger ou en France, la Légion d'Honneur constitue l'un de ces rochers républicains qui tiennent lieu de repères, notamment pour les jeunes générations.

C'est l'occasion pour moi de vous dire, Colonel, Mesdames et Messieurs, combien j'apprécie, comme mes prédécesseurs avant moi, le travail de mémoire auquel vous vous associez et votre présence aux différentes cérémonies patriotiques ou civiles auxquelles vous participez. Je n'oublie pas non plus l'aide morale et parfois matérielle que vous apportez à ceux d'entre nous qui sont les plus fragiles ou les plus éprouvés.

L'honneur est d'abord un effort, c'est-à-dire une force, une puissance, ce qui lie la notion de façon inéluctable à l'action. Comme le disait Boileau, il s'agit d'une « île escarpée et sans bord ». Il rajoutait : « on n'y peut plus rentrer dès qu'on est dehors ». Le sens de l'honneur doit guider notre engagement au service de la République et de la France. Cet honneur, je sais que vous n'en manquez pas.

Mesdames et Messieurs, je vous réaffirme tout mon soutien dans l'exercice de votre responsabilité pour transmettre aux plus jeunes les notions de civisme, de solidarité et de dévouement, et aussi, pour porter inlassablement les valeurs républicaines dont notre société a tant besoin.

Je souhaite ardemment que votre exemplarité confère encore et toujours à votre institution cette force qui permet d'allier à la légitime fierté de la distinction, l'humilité généreuse de la solidarité.

Ainsi, au moment où se termine votre assemblée générale, je veux vous adresser les vœux très chaleureux que je forme pour que votre section départementale de la société d'entraide des membres de la légion d'honneur poursuive toujours son travail de mémoire et que perdure ainsi les buts et grandeurs du premier ordre national.

Je vous remercie de votre accueil et de votre attention.